

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 19 mars 2025 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de mars du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Danièle Provencher	Audet
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Michel Lamontagne	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Daniel Gendron	Nantes
Dominic Boucher Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
France Bisson	Saint-Sébastien
Martine Brouard	Stornoway
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Suzelle Champoux, responsable de l'administration est présente.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichfsky m'assiste pour cette tâche.

Mesdames Denyse Blanchet, mairesse de la Municipalité de Stratford ainsi que Suzie Roy, mairesse de la Municipalité de Saint-Romain sont absentes.

**1.**

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

**2.**

**ORDRE DU JOUR**

**2025-35**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	<b>Sujets</b>
<b>1</b>	Quorum et ouverture de l'assemblée
<b>2</b>	Ordre du jour
<b>3</b>	Déclaration d'intérêt
<b>4</b>	Période de questions
<b>5</b>	Suivi des réunions et courrier
<b>6</b>	Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2025
<b>7</b>	Suivi aux procès-verbaux des dernières rencontres - Fonds commerce de proximité
<b>8</b>	Bons coups
<b>9</b>	<b>Aménagement</b>
9.1	Bilan des activités 2024 - Projet d'agent de patrimoine immobilier 5 MRC
9.2	Demande d'appui – Communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
9.3	Avis de motion du règlement no 2025-09 modifiant le schéma d'aménagement 2002-16 afin d'ajouter la décision de la CPTAQ no 433018
9.4	Adoption du projet de règlement no 2025-09 modifiant le schéma d'aménagement 2022-16 afin d'ajouter la décision de la CPTAQ no 433018
9.5	Soutien à la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie
<b>10</b>	<b>Environnement</b>
10.1	Renouvellement du contrat avec CAUCA pour les années 2025-2028 – prise des appels municipaux du service de l'environnement
10.2	Soumission pour accompagnement – Projet écocentre régional
10.3	Demande de subvention pour la mise en œuvre du PRMHH
<b>11</b>	<b>Plan de développement de la zone agricole (PDZA)</b>
11.1	Rapport d'activités – Comité de suivi PDZA
11.2	Accord de regroupement pour le dépôt du projet sur le transfert agricole dans le cadre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Estrie 2021-2026
<b>12</b>	<b>Transport</b>
12.1	Adoption du plan de développement en transports adapté et collectif 2025-2027
12.2	Programme de subvention au transport adapté (PSTA) - Demande d'aide financière pour l'année 2025-2027

<b>13</b>	<b>Sécurité publique et incendie</b>
13.1	Adoption du rapport annuel d'activités de sécurité incendie
<b>14</b>	<b>Service d'évaluation</b>
14.1	Dépôt des rapports du service d'évaluation
<b>15</b>	<b>Développement économique</b>
15.1	Colloque ensemble pour une région 100 % attractive
<b>16</b>	<b>Développement social</b>
16.1	Répartition des sommes dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)
<b>17</b>	<b>Projets spécifiques</b>
17.1	Rapport d'activités – Comité signature innovation
17.2	Adoption du rapport d'activités du FRR-volet 2 pour l'année 2024
17.3	Engagement des sommes au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 pour l'année 2022-2023
17.4	Engagement des sommes au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 pour l'année 2023-2024
17.5	Engagement des sommes au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 pour l'année 2024-2025
17.6	Engagement des sommes résiduelles au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 pour l'année 2025
17.7	Projet Santé du secteur Parc Frontenac
<b>18</b>	<b>Administration générale</b>
18.1	Comptes à payer
18.2	Remise de la liste des dépenses récurrentes du mois de février 2025
18.3	Dépôt du rapport du trésorier sur les activités électorales de l'élection 2021 pour l'année 2024
18.4	Nomination d'utilisateurs du système Gala - calendrier de conservation de la MRC du Granit
18.5	Dépôt du rapport annuel de l'année 2024 quant à l'application de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels
18.6	Demande d'appui de la Municipalité de Nantes – Renforcement de l'économie locale à la suite de l'imposition de tarifs douaniers par le gouvernement américain
18.7	Nomination des membres du Conseil d'administration de la SDEG
18.8	AGA de la SDEG
18.9	Ressources humaines
<b>19</b>	<b>Rapports d'activités</b>
19.1	Vigie Santé
<b>20</b>	<b>Projet éolien</b>

20.1	Projet éolien du Granit, suivi
20.2	Projet éolien Haute-Chaudière
20.2.1	Rapport d'activités – Énergie renouvelable du Granit
20.2.2	Parc éolien de la Haute-Chaudière – Amendement lettre de crédit « standby » irrévocable
<b>21</b>	<b>Varia</b>
<b>22</b>	<b>Période de questions</b>
<b>23</b>	<b>Levée de l'assemblée</b>

### 3.

#### DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les maires sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature au besoin.

### 4.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

### 5.

#### SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

#### **SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**

Février 2025

#### SUIVI INTERNE (MRC – EDG – ERG)

##### **Avis de nomination**

- Embauche de madame Tess Perron-Laurin, conseillère en développement - Culture et Loisirs.
- Embauche de madame Magalie Therrien-Grenier, conseillère en environnement – forêt et MHH.

#### COURRIER

##### **AgriRÉCUP**

- Signature de l'entente entre la MRC du Granit et AgriRÉCUP, concernant la collecte du plastique agricole.

##### **Colloque financement Patrimoine**

- La Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications vous invitent à inscrire à votre agenda le colloque intitulé Diversifier le financement en patrimoine.

##### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

- Document et lien sur la plateforme Zoom au dossier : 436218.
- Document et lien sur la plateforme Zoom au dossier : 446055.
- Avis de changement au dossier : 445929.
- Orientation préliminaire au dossier : 448027.

- Procès-verbal au dossier : 437694.
- Orientation préliminaire au dossier : 447289.
- Orientation préliminaire au dossier : 448571.
- Orientation préliminaire au dossier : 447798.
- Document et lien sur la plateforme Zoom au dossier : 446420.
- Avis de recours au dossier : 448027.

#### **Cour supérieure du Québec**

- État de collocation au dossier : 480-05-000091-242.

#### **Conseil québécois du loisir**

- Invitation à l'assemblée générale extraordinaire (AGE) 2025 visant la ratification des modifications aux règlements généraux.

#### **Éco Entreprises Québec**

- Questionnements de la MRC du Granit au sujet de la compensation de conteneurs de matières recyclables, pour des édifices à logements dans la Ville de Lac-Mégantic.
- Sondage sur l'impact des tempêtes de neige des derniers jours sur les collectes de matières recyclables.
- Des montants remboursés par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour la réalisation des services de distribution, de réparation et de remplacement des bacs dans le cadre des activités qui sont réalisées par vos équipes en régie interne pour l'année 2025.

#### **Environnement et Changement climatique Canada**

- Consultation sur la modification de la liste des espèces de la Loi sur les espèces en péril : espèces terrestres.

#### **FROHME**

- Transmission du troisième calendrier de table annuel.

#### **François Huot Syndic Ltée**

- Bordereau de dividende au dossier 42-2880618.

#### **L'Écho de Frontenac**

- En mars 2025, L'Écho de Frontenac publiera son Cahier spécial 60+, une édition qui mettra en lumière des thèmes d'intérêt public comme la santé, les modes de vie actifs, l'hébergement et les services à domicile des aînés. Il est possible de réserver un espace publicitaire, avant la date limite.

#### **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

- La demande d'aide financière, déposée dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel – sous volet 2.2 (Projets de développement territorial), a été jugée recevable.
- Invitation à la présentation : Webinaire sur les projets favorisant l'amélioration de la biodiversité et Prime-Vert.

#### **Ministère de la Culture et des Communications**

- La demande d'aide financière que nous eussions transmise au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, a été jugée admissible.
- Le ministère de la Culture et des Communications ne peut donner suite à la demande d'aide financière, dans le cadre du programme

Aide aux projets - Stratégies jeunesse en milieu municipal - Volet 1  
- Nouveau projet visant à soutenir le développement local pour la  
jeunesse - 2024-2025.

#### **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

- Une aide financière sera accordée à la MRC du Granit pour les années financières 2024-02025 et 2025-2027 afin de soutenir la réalisation d'une politique municipale et d'un plan d'action dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), volet 1.

#### **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**

- À la suite des modifications apportées au projet de PRMHH, le ministère approuve le PRMHH de la MRC du Granit.
- Nous informer de la publication, à la *Gazette officielle du Québec*, de divers décrets d'édiction.

#### **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

- Entente sectorielle de développement en transport collectif et actif signée par toutes les parties prenantes.
- Convention d'aide financière signée, dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027, de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.
- Le projet « Démarrage du Carrefour d'Innovation sur les Microréseaux d'Énergies Renouvelables et Intelligents (CIMERI) » a été choisi et priorisé par les membres du comité régional de sélection de l'Estrie. Ainsi, par l'entremise du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, les élus régionaux contribueront financièrement au projet.
- Entente sectorielle de développement en forêt, environnement et changements climatiques 2024-2027 signée par toutes les parties prenantes.
- Entente sectorielle en développement social et des communautés en Estrie 2024-2029 signées par toutes les parties prenantes.
- Entente sectorielle en développement pour l'économie en Estrie 2024-2029 signée par toutes les parties.

#### **Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec**

- Consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) pour le territoire public de l'Estrie (051-51).

#### **Ministère des Transports et de la Mobilité durable**

- Avis d'entraves mineurs à Audet, sur la rue Principale, à la hauteur de la route 204
- Avis d'entraves mineurs à Saint-Augustin-de-Woburn, sur le Chemin des Lignes, entre la frontière des États-Unis et le chemin Gagnard (route 212).

#### **Municipalité de Bolton-Ouest**

- Résolution 2025-02-016 - dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre.

### **Municipalité de Frontenac**

- Résolution 2025-030 – mandat à MRC du Granit, concernant les ventes pour non-paiement de taxes.

### **Municipalité de Lac-Drolet**

- Résolution 2025-01-009 - demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP.

### **Municipalité de Lambton**

- Résolution : 25-01-018 - demande dérogation mineure pour le lot 5 687 692.

### **Municipalité de Marston**

- Résolution : 2025-15 / 09.01 - adoption d'un droit supplétif.

### **Municipalité de Milan**

- Règlement no 2024-06 modifiant le règlement de construction no 2005-33.
- Règlement No 2024-03 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 2005-34 afin de modifier les amendes minimales.
- Règlement 2025-03 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles no 2023-03 afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments assujettis.
- Résolution 2025-02-6580 - la municipalité de Milan a adopté le règlement relatif à la demande de démolition no 2023-03 qui est modifié par le présent règlement.
- Résolution 2025-02-6578 - les droits de mutation soient facturés par la MRC du Granit à partir du mois de février 2025 au tarif en vigueur.
- Résolution 2025-01-6572 – adoption d'un droit supplétif.

### **Municipalité de Nantes**

- Résolution 25-01-26 - appuie à la Politique régionale des sentiers pédestres en Estrie initiés par Les Sentiers de l'Estrie.
- Résolution 24-12-405 - adoption du projet de règlement numéro 513-24 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 402-12 afin de bonifier la réglementation.
- Projet de règlement numéro 513-24 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 402-12 afin de bonifier la réglementation.
- Résolution 25-02-54 - renforcement de l'économie locale à la suite de l'imposition de tarifs douaniers par le gouvernement américain.
- Résolution 24-12-386 – adoption d'un droit supplétif.
- Règlement 512-24 - relatif aux droits de mutations immobilières.

### **Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton**

- Règlement no 2024-09 modifiant le règlement de zonage no 2009-08 afin d'autoriser les constructions permanentes dans la zone VILL-1.
- Résolution 2025-01-16 – demande d'avis de conformité du règlement no 2024-09.
- Résolution 2025-02-24 – dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre.

### **Municipalité de Saint-Sébastien**

- Résolution 02-38-2025 - Entente Sépaq — MRC du Granit.

### **Municipalité de Sainte-Christine**

- Résolution 045-02-2025 – dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle.

### **Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot**

- Résolution 42-02-2025 – dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle – municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge – demande d'appui.

### **Municipalité de Sainte-Sabine**

- Résolution 2025-01-4906 – appui – MRC Brome-Missisquoi – dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre.

### **Municipalité de Saint-Romain**

- Résolution : 2025-01-12 - demande d'assistance à patrice gagné de la MRC du granit pour la rédaction d'un règlement de zonage.

### **Municipalité de Stratford**

- Résolution 2024-12-05 - nomination d'un maire suppléant

### **Municipalité d'Ogden**

- Résolution 2025-02-043 – dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle.

### **Municipalité d'Ulverton**

- Résolution 2025-01-024 – Cleveland & MRC du Val-Saint-François – appui de la municipalité d'Ulverton – modifications prévues à l'encadrement des matières résiduelles fertilisantes au Québec.

### **Municipalité de Val-Racine**

- Résolution 2025-015 – modification de la nomination du maire suppléant.

### **Municipalité Rivière-Beaudette**

- Résolution 2025-02-31 – résolution d'appui, à la demande faite par la FQM, (fédération québécoise des municipalités), à la ministre des Affaires municipales, concernant les enjeux des camps de jour.

### **Municipalité Saint-Antoine-sur-Richelieu**

- Résolution 2025-02-046 - dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre

### **Municipalité Sainte-Anne-de-Sabrevois**

- Résolution 2025-02-012.3 – les enjeux des camps de jour.

### **MRC Avignon**

- Résolution CM 473-12-24 - résolution concernant l'appui de la MRC Avignon à la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à la communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **MRC Beauce-Sartigan**

- Résolution 2025-01-017 - adoption du document sur la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités pour donner suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-43

### **MRC Bonaventure**

- Résolution 2025-02-38 – MRC de l'Assomption – demande de modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relative à la compétence régionale sur la plantation et l'abattage d'arbres – appui.
- Résolution 2025-02-39 – MRC des Pays d'en haut – demande de modification à l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relative concernant la communication aux propriétaires – appui.

### **MRC d'Argenteuil**

- Résolution 24-11-335 - appui à la MRC de l'Assomption dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour qu'il effectue des modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à la compétence régionale sur la plantation et l'abattage d'arbres.

### **MRC de la Jacques-Cartier**

- Résolution 25-021-0 – SHQ – Financement – dénonciation
- Résolution 24-11-240 - Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Volet Commerces de proximité.

### **MRC de L'Assomption**

- Résolution 2025-01-028 - suspension temporaire du programme d'adaptation de domicile (PAD)
- Résolution 2025-02-045 - communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **MRC de Matawinie**

- Résolution CM-01-043-2025 – étalement des droits de mutation – demande à PG solutions – appui.

### **MRC de Sept-Rivières**

- Résolution 2025-02-1729 dénonciation - suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile (PAD).

### **MRC des Appalaches**

- Résolution 2025-02-10255 - suspension temporaire, programme d'adaptation de domicile.
- Résolution 2025-02-10242 - entrée en vigueur du règlement n° 222 – aéroport.

- Règlement 222 amendant le schéma d'aménagement révisé afin d'introduire une nouvelle affectation « Aéroportuaire » à même l'affectation « Forestière », ville de Thetford Mines.

#### **MRC des Pays-d'en-Haut**

- Résolution CM 473-12-24 - communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### **MRC des Sources**

- Résolution 2025-02-12368 - demande d'appui de la MRC des Pays-d'en-Haut – communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### **MRC du Haut-Saint-François**

- Résolution 2025-01-812 - dénonciation – suspension temporaire du programme d'adaptation de domicile.
- Résolution no 2025-02-835 - Fonds régions et ruralité – Commerces de proximité

#### **MRC du Rocher-Percé**

- Résolution 25-02-025 - suspension temporaire du programme d'adoption de domicile (PAD) de la société d'habitation du Québec (SHQ).

#### **MRC Les Moulins**

- Résolution 15 160-01-25 - amélioration de la couverture cellulaire dans le Québec.

#### **MRC Vaudreuil-Soulanges**

- Résolution 25-02-19-16 - demande au ministre de la Sécurité publique du Québec de réviser et d'adapter les critères d'admissibilité à l'aide financière dans le cadre des pluies diluviennes du 9 août 2024 : autorisation.

#### **Office des personnes handicapées du Québec**

- L'Office des personnes handicapées du Québec a lancé, le 13 janvier, la période d'appel de candidatures de la neuvième édition du Prix à part entière. Les personnes et organisations intéressées ont jusqu'au 4 avril 2025 pour soumettre une candidature.

#### **OrFée Subventions Inc.**

- Offre de service en accompagnement pour l'obtention de subventions et la formation.

#### **PB Solution Entreprise**

- Offre de service au niveau municipal en informatique.

#### **Polyvalente Montignac**

- Demande de commandite pour le club de volleyball les mousquetaires pour le championnat provincial de volleyball scolaire.

#### **Producteurs de grains du Québec**

- Les producteurs de grains de votre région nous ont fait part de leurs inquiétudes concernant le processus actuel de recensement des cours d'eau. Ils craignent que cet exercice soit mené trop

rapidement et sans une information adéquate des producteurs concernés.

### **Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie**

- Appui aux Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie (PPAE) dans le dossier du Plan d'affectation du territoire publique (PATP) de l'Estrie.

### **Sanitaire Fortier**

- Cautionnement d'exécution pour l'année 2025 pour le contrat « collecte et le transport des boues de fosses septiques ».

### **Secrétariat à la condition féminine**

- Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, dans la région de l'Estrie 2025-2029.

### **Table des MRC de l'Estrie**

- Avis de versement des sommes de l'Alliance pour la solidarité sociale dans le cadre du fonds québécois d'initiatives sociales pour l'année 2024-2025.

### **Tribunal administratif du Québec**

- Transmission d'une décision au dossier TAQ : SAI-Q-276253-2407.

### **Université du Québec à Chicoutimi**

- Les étudiants et les étudiantes du baccalauréat en intervention plein air afin de solliciter notre soutien soit sous forme de contribution financière, de commandites ou d'un partenariat.

### **Ville de Bromont**

- Résolution 2025-01-047 - dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre.

### **Ville de Lac-Mégantic**

- Résolution 24-471 – entente triennale avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour le financement du volet culturel.

### **Ville de Prévost**

- Dans un contexte où la lutte contre les changements climatiques nécessite des actions concrètes et solidaires, ils sollicitent notre appui, en tant qu'acteurs clés de votre municipalité.
- Présentation du programme PAC. Ce programme permet aux citoyens de financer des projets d'efficacité énergétique pour leur propriété en remboursant annuellement les montants engagés par l'entremise de leurs taxes foncières, sur une période de plusieurs années.

### **Ville de Rivière-Rouge**

- Résolution 060/05-02-2025 - dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle.

## Ville de Saint-Bruno

- Résolution 249.12.24 – contestation – coûts d’exploitation des logiciels.

---

## REVUES

- ACFA Réseaux
- Action Patrimoine
- Actions interculturelles
- AECOM
- AMP Communications
- APSAM
- Archéo-Québec
- Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)
- Association forestière du sud du Québec
- Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
- Association québécoise d’urbanisme (AQU)
- Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)
- Artefact Urbain
- Association canadienne de Réhabilitation des Sites Dégradés (ACRSD)
- Autorité des marchés publics (AMP)
- B.A.P.E. (Bureau Audiences Publiques Environnement)
- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin des équipes RLS
- Bulletin électronique de la Constellation du Mont-Mégantic
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d’information municipale
- Bulletin électronique de l’UMQ
- Bulletin électronique de l’Arbre plus
- Bulletin spécial STRATJ
- Cégep Beauce-Appalaches
- Centre québécois de développement durable (CQDD)
- Centre Universitaire des Appalaches
- Chemin du Québec
- Citoyenneté Jeunesse
- COMBEQ
- Comité de la sécurité publique (Communication Prompt)
- Communications Estrie
- Communication Jean Malo
- Connexion U
- Conseil de gouvernance de l’eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)
- Conseil de la culture de l’Estrie
- Conseil québécois du loisir
- Conseil régional de l’environnement de l’Estrie
- COOP (Université de Sherbrooke)
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Éco Entreprise Québec
- EducAffaires Solutions

- Espace OBNL
- Groupe le Point
- Hydro Québec
- Info-Climat
- Info Express — Amélioration de l’habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actions interculturelles
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre Consortium
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre de la Municipalité d’Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de l’innovation et de la transition énergétiques (MRNF)
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable (CQDD)
- Infolettre Flash – COMBEQ
- Infolettre FQM
- Infolettre MTQ/MTMD
- Infolettre Sécurité incendie
- Infolettre Stratj
- Intergénération Québec
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Cantonnier
- Le Magazine Scribe (ADMQ)
- Le Meg
- Le Réflexe
- Le Riverain - Petit Lac Lambton
- Les Productions JDO
- Les Coops de l’information
- L’expérience (Consortium)
- Lobbyscope
- L’Office québécois de la langue française (OQLF)
- Magazine Constellation du Mont-Mégantic
- Marché municipal
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ)
- Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l’Estrie (MCCE)
- Mouvement québécois de la qualité (MQQ)
- Mordicus
- Nature Québec
- Nautisme Québec
- Ouranos
- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie
- PGI Pierre Gravel International
- Plan Climat
- Productions Marie Chevrier
- Québecvert
- Quorum
- Réseau Environnement
- RÉUSSIR
- RH Canada-
- Scribe
- SEPAQ
- SNAP Canada/Québec
- SopFeu

- Statistique Canada
- Tournée Escale
- Vecteur environnement
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express
- Zéro

## 6.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2025

#### **2025-36**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2025**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 19 février 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.

### SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

#### **Fonds commerce de proximité**

Lors de la dernière séance, il a été question de l'admissibilité des coopératives au Fonds commerceS de proximité. Leur admissibilité est prévue dans la Politique afférente.

## 8.

### BONS COUPS

Certains maires mentionnent des bons coups du territoire.

## 9.

### AMÉNAGEMENT

#### 9.1

#### **BILAN DES ACTIVITÉS 2024 - PROJET D'AGENT DE PATRIMOINE IMMOBILIER 5 MRC**

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le bilan des activités de l'année 2024 en ce qui a trait au projet d'agent de patrimoine immobilier 5 MRC. De l'accompagnement, des séances de formations et l'élaboration de bases de données, de divers outils et gabarits de rédaction ont permis aux 5 MRC de répondre à différents besoins en lien avec le patrimoine immobilier. Il a été convenu que les agentes fassent parvenir aux municipalités la liste des services qu'elles offrent.

## 9.2

DEMANDE D'APPUI – COMMUNICATION AUX PROPRIÉTAIRES DES AVIS REQUIS PAR L'ARTICLE 245 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

### **2025-37**

#### **APPUI – COMMUNICATION AUX PROPRIÉTAIRES DES AVIS REQUIS PAR L'ARTICLE 245 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (2023, chapitre 33; projet de loi numéro 39, ci-après la « Loi ») a modifié la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces modifications vise à aviser un propriétaire, lorsque l'atteinte à son droit de propriété est réputée justifiée conformément aux articles 245 alinéa 3 et 245.1;

CONSIDÉRANT QUE l'article 245.1 se lit comme suit:

« 245.1 Le secrétaire de la municipalité ou de l'organisme compétent transmet, dans les trois mois de la date de l'entrée en vigueur d'un acte visé au troisième alinéa de l'article 245, un avis au propriétaire de tout immeuble concerné par cet acte. Il dépose au conseil le plus tôt possible un rapport attestant de ces transmissions; »

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de notre Plan régional des milieux humides et hydriques nécessite l'instauration d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant la protection des milieux humides et hydriques de notre territoire et que ce dernier nécessite d'envoyer un avis aux propriétaires affectés;

CONSIDÉRANT QUE ce RCI va concerner environ 3 500 propriétés sur le territoire de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose de plusieurs façons pour aviser un propriétaire, notamment par avis public, par courrier, par courrier recommandé ou par huissier;

CONSIDÉRANT QUE ni la loi ni les débats parlementaires n'exigent une forme précise;

CONSIDÉRANT QUE la MRC considère que le législateur n'imposerait pas un fardeau fiscal déraisonnable à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les frais occasionnés par un envoi par courrier recommandé ou par huissier sont déraisonnables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devraient également effectuer les mêmes démarches d'envoi après avoir intégré les normes du RCI dans leurs règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et les municipalités ont le devoir de faire une saine gestion de l'argent public;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'assurer que les moyens de communication utilisés avec les propriétaires d'immeubles favorisent la diffusion d'informations et les échanges;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit la publication d'avis concernant l'entrée en vigueur d'actes municipaux;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE demander à la ministre des Affaires municipales de laisser le choix aux MRC quant à la forme que peut prendre l'avis au propriétaire.

DE demander que l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit modifié, afin de respecter les capacités financières et les ressources des MRC, dans le but de préciser que l'avis au propriétaire peut se faire de la manière choisie par la MRC.

DE transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

DE transmettre la présente résolution à l'UMQ, à la FQM, à la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi qu'aux MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.3

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018

### **2025-38**

#### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018**

Le maire, monsieur Guy Brousseau, donne avis qu'à la suite des démarches prévues par la loi, le « RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018 » sera déposé à une séance ultérieure du conseil des maires pour adoption. Le présent avis de motion comprend une dispense de lecture étant donné qu'une copie du projet de règlement a été remise aux maires.

#### 9.4

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018

#### **2025-39**

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

CONSIDÉRANT QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lambton a procédé à une demande d'inclusion à la zone verte d'une partie du lot 5 688 473 et que cette demande a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée est de 4.1 hectares;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté du Granit adopte le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018 ».

QUE le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté du Granit adopte également le document ayant pour titre « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-09, DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AU PLAN ET AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS VISÉES ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le règlement est joint en annexe.

#### 9.5

SOUTIEN À LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE

#### **2025-40**

### **SOUTIEN À LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE COORDONNÉE PAR LE CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE ET LES SENTIERS DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT QUE les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région ;

CONSIDÉRANT QUE des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l'Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale) ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative, à laquelle la MRC du Granit a pris part, notamment en siégeant sur le comité consultatif du projet ;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement et vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier des orientations communes prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un *Plan directeur régional de randonnée pédestre*, permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique régionale et le Plan directeur contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région et qu'ils cadrent avec le *Plan nature 2030* du Gouvernement du Québec ainsi qu'avec des objectifs de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* et des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

- De reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie ;
- D'appuyer la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie;
- De collaborer à l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations ;
- De collaborer à la mise en œuvre de ce Plan directeur régional de randonnée pédestre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la MRC du Granit ;
- De transmettre une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire ainsi qu'au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10.

### ENVIRONNEMENT

#### 10.1

#### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC CAUCA POUR LES ANNÉES 2025-2028 – PRISE DES APPELS MUNICIPAUX DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Je mentionne l'importance de ce service et soumetts quelques statistiques quant au nombre d'appels traités. Je rappelle que lors de la création du poste d'agent.e à l'agriculture et à l'environnement, il avait été décidé d'octroyer un contrat pour la prise d'appels considérant que les tâches de 2 services étaient jumelées.

#### 2025-41

#### **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC CAUCA POUR LA COLLECTE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (BFS) ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES ANNÉES 2025-2028**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du GRANIT est desservie par l'entreprise CITAM (division de CAUCA) depuis 2021 pour gérer les appels du département de l'environnement, soit ceux concernant la vidange des boues de fosse septique ;

CONSIDÉRANT QUE le service de CITAM est disponible durant les heures d'ouverture de la MRC au 819-583-0181 poste 116 pour gérer les appels du département de l'environnement, soit ceux concernant la collecte des boues de fosses septiques et des matières résiduelles;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit renouvelle l'entente à intervenir avec CAUCA dans le cadre de la gestion d'appels pour la collecte des boues de fosses septiques et des matières résiduelles, et ce, pour les années 2025-2028.

QUE le conseil des maires autorise la directrice générale, Sonia Cloutier, à signer l'entente.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires 2025 au budget des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 10.2

#### SOUSSION POUR ACCOMPAGNEMENT – PROJET ÉCOCENTRE RÉGIONAL

#### 2025-42

#### **SOUSSION POUR ACCOMPAGNEMENT - PRÉANALYSE D'UN ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DU GRANIT**

CONSIDÉRANT QUE Le Comité consultatif en environnement (CCE) à approuver que la Ville et la MRC travaille à évaluer le projet d'écocentre régional lors de la rencontre du comité du 21 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE La Planification stratégique de la MRC (2021-2026) comprend les actions;

- Provoquer les opportunités de collaboration entre les municipalités.
- Améliorer les servis municipaux locaux et territoriaux en optimisant l'utilisation des ressources.
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire et devenir des leaders en développement durable.
- Susciter l'approbation et le déploiement du PGMR par les municipalités.

CONSIDÉRANT QUE Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2029 de la MRC du Granit comprend certaines actions qui touche de loin ou de proche le projet :

- **Action 27.** Réaménager la plateforme de compostage à l'écocentre de Lac-Mégantic.
- **Action 28.** Élaborer un plan d'action avec la Ville de Lac-Mégantic pour accueillir les matières organiques collectées dans les municipalités de la MRC sur la plateforme de compostage de l'écocentre de la Ville de Lac-Mégantic.
- **Action 36.** Assurer les services d'écocentre et soutenir leur optimisation à la suite des critères édictés par le gouvernement.

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet est de permettre la mise en place d'un écocentre régional, tel que demandé par Éco Entreprise Québec afin de permettre à tous les citoyens d'avoir accès à un écocentre;

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Lac-Mégantic et la MRC collaborent aux possibilités que le projet pourrait prendre;

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Lac-Mégantic et la MRC ont fait la demande de soumission pour une préanalyse du projet à deux entreprises spécialisées dans la conception d'écocentre, ayant reçu la soumission de Stratzer et la soumission d'Écocentre Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit, en conformité avec son Règlement sur la gestion contractuelle, a procédé à un processus d'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit recommande la soumission de Stratzer de 11 625 \$ sans taxes;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la signature de ladite soumission et mandate la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sonia Cloutier, pour signer la soumission au nom de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10.3

#### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRMHH

#### **2025-43**

##### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRMHH**

CONSIDÉRANT la mesure 2.1 « Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques » du Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, adoptée le 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE découlant de cette mesure, le gouvernement du Québec a prévu une enveloppe budgétaire pour le Québec de 26,3 M\$ sur quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a confirmé l'admissibilité de la MRC du Granit à un montant de 289 550 \$ sur quatre ans pour la mise en œuvre de son PRMHH;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de l'aide financière maximale nécessite de conclure une convention d'aide financière avec le ministre de l'Environnement, M. Benoit Charrette, au plus tard le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la convention fixe, entre autres, les obligations respectives des parties. Elle fait mention des activités admissibles, des dépenses maximales admissibles, des exigences applicables, de la date limite pour effectuer les travaux et de la reddition de comptes;

CONSIDÉRANT QU'une fois signée, la MRC dispose de 90 jours pour soumettre au MELCCFP sa planification de l'utilisation de l'aide financière, cette dernière devant être approuvée par le MELCCFP pour confirmer l'admissibilité financière des activités planifiées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame Sonia Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que madame la préfet, madame Monique Phérvong Lenoir, à signer la convention d'aide financière ainsi que tout autre document afférent à la présente aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11.**

### PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

#### 11.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

Un rappel est fait quant à la tenue de la journée « Fièremment agricole » qui aura lieu à Lambton, le samedi 24 mai prochain.

## 11.2

ACCORD DE REGROUPEMENT POUR LE DÉPÔT DU PROJET SUR LE TRANSFERT AGRICOLE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE 2021-2026

### 2025-44

#### **ACCORD DE REGROUPEMENT POUR LE DÉPÔT DU PROJET SUR LE TRANSFERT AGRICOLE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE 2021-2026**

CONSIDÉRANT QUE le développement du secteur bioalimentaire est une priorité pour la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement des acteurs du milieu bioalimentaire autour d'une vision commune de développement permet d'accroître les retombées pour le secteur;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Coaticook, de Memphrémagog, des Sources, du Granit, du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François, de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, le CLD de Brome-Missisquoi, la Ville de Sherbrooke, la Fédération de l'UPA-Estrie, la Table des MRC de l'Estrie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation conviennent de mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de contribuer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement bioalimentaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est d'une durée de cinq ans ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contribue au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme supplémentaire de 900 000 \$ pour la durée de l'entente conformément aux normes du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation souhaite contribuer au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme supplémentaire de 400 000 \$ pour la durée de l'entente conformément aux normes du Fonds régions et ruralité – Volet 1 Soutien au rayonnement des régions;

CONSIDÉRANT QU'un avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026 a été adopté le 21 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la signature de l'avenant, les partenaires de l'entente sectorielle bioalimentaire de L'Estrie en collaboration avec le Conseil de l'industrie bioalimentaire l'Estrie (CIBLE) ont lancé un appel à projets le 21 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les porteurs des projets suivants ont demandé un appui moral et financier de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel à projets du 21 février 2025 :

Le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie proposant le projet « **Pour des transferts agricoles réussis en Estrie : concertation et accompagnement** », qui vise à structurer et renforcer l'accompagnement des fermes en transition en Estrie afin d'assurer une meilleure préparation des cédants et des repreneurs.

- Demande une contribution financière de 1500 \$ à la MRC et une implication en temps nature de 35 heures soit, d'une valeur approximative de 1750 \$, et ce pour la durée du projet se terminant au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a une portée régionale qui permet d'accomplir l'action 9 du PDZA de la MRC du Granit (**Action 9. Accompagner les entreprises agricoles et forestières dans le transfert de leur entreprise, notamment par le maillage entre ces entreprises et les organismes dédiés au transfert (ex. : réseau Agriconseils, consultants en transfert, experts en fiscalité, en gestion, en formation, etc.) et mettre en place un projet-pilote de diagnostic pour les entreprises agricoles et forestière cédantes à moyen terme afin de planifier le transfert éventuel de leur entreprise.**);

CONSIDÉRANT QU'un accord de regroupement par projet est nécessaire afin de reconnaître la contribution monétaire et en nature des partenaires des projets comme étant une contribution du milieu ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sonia Cloutier, à signer tous documents relatifs aux accords de regroupement pour les projets retenus dans le cadre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Estrie 2021-2026.

QUE le montant afférent soit pris à même le budget PDZA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12.**

### TRANSPORT

#### 12.1

#### ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF 2025-2027

### **2025-45**

#### **ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF 2025-2027**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit offre des services de transport adapté et collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a nommé Trans-Autonomie inc. comme organisme délégué pour la gestion de ces transports;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande à la MRC de produire un plan de développement en ce qui a trait aux transports adapté et collectif;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de la MRC du Granit 2024-2025 a été adopté par le conseil des maires par sa résolution no 2024-95;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a subi des modifications à la suite de sa mise à jour et qu'il y a lieu de l'adopter à nouveau;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le Plan de développement des services en transport adapté et en transport collectif pour l'année 2025-2027, lequel a été mis à jour.

QU'une copie dudit plan de développement soit transmise au ministère des Transports ainsi qu'à Trans-Autonomie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12.2

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) -  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2025-2027

### **2025-46**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2025-2027**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déclaré par son règlement numéro « 2005-18, RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE TRANSPORT ADAPTÉ » sa compétence en matière de transport adapté pour son territoire, et ce en se prévalant des articles 678.0.2.1 et suivants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confié à Trans-Autonomie inc, organisme délégué, la responsabilité d'organiser le transport adapté pour l'ensemble des municipalités du territoire depuis 2005;

CONSIDÉRANT QUE la MRC fait appel à des fournisseurs externes, tels que des compagnies d'autobus et de taxis, pour assurer le service ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2025-44;

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution, la MRC a adopté la grille tarifaire pour les années 2025, 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a indiqué ses intentions quant au réinvestissement des surplus dans le cadre du Plan de transport et de développement des services 2025-2027;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit contribuer financièrement à hauteur de 173 452 \$ pour le transport adapté en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit contribuer financièrement à hauteur de 178 900 \$ pour le transport adapté en 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit contribuer financièrement à hauteur de 172 392 \$ pour le transport adapté en 2027;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport adapté a réalisé 12 192 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 13 695 en 2025, 15 195 en 2026 et 16 695 en 2027;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027.

DE s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025 - 2027, après en avoir dûment pris connaissance;

DE confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la MRC / municipalité / ville à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 229 220 \$ pour l'année 2025, à 237 733 \$ pour l'année 2026 et à 241 474 \$ pour l'année 2027;

D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant;

D'AUTORISER la directrice générale et la préfet de la MRC à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13.**

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

##### 13.1

#### ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ INCENDIE

## **2025-47**

### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Granit – version 2 est entré en vigueur le 3 mai 2021 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit et les municipalités du territoire ont réalisé un certain nombre d'actions visant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC et les municipalités qu'elle représente doivent préparer et transmettre un rapport annuel au ministre de la Sécurité publique sur les différentes actions mises de l'avant pour la réalisation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la MRC du Granit pour la période se terminant le 31 décembre 2024;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire pour la période se terminant le 31 décembre 2024.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que le rapport annuel soient transmis au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'aux services de sécurité incendie du territoire de la MRC.

QU'une copie du rapport annuel d'activités soit publiée sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **14.**

### **SERVICE D'ÉVALUATION**

#### **14.1**

### **DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION**

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, les rapports de tenue à jour mensuel du service d'évaluation et de contrats du dernier mois. Aucune question n'est posée.

## 15.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 15.1

#### COLLOQUE ENSEMBLE POUR UNE RÉGION 100 % ATTRACTIVE

Je rappelle la tenue du colloque « Ensemble pour une région 100 % attractive » ayant pour but la réflexion et la mobilisation dédiée à l'attractivité et au dynamisme de notre région. Cette initiative est celle du Comité stratégique Défi 2025 et de la MRC du Granit. Cette rencontre se tiendra le 26 mars prochain à la salle Bestar du Centre sportif Mégantic à compter de 12 h 30.

Madame la préfet mentionne qu'il y a 85 inscriptions, dont plusieurs municipalités, et l'on travaillera sur l'attractivité en fonction de thématiques par table de travail. L'objectif de cette rencontre est d'en ressortir avec des pistes d'actions.

## 16.

### DÉVELOPPEMENT SOCIAL

#### 16.1

#### RÉPARTITION DES SOMMES DANS LE CADRE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

### **2025-48**

#### **RÉPARTITION DES SOMMES - FRAIS DE GESTION ET DE MOBILISATION DANS LE CADRE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a dévoilé le 21 juin 2024 le Plan d'action gouvernemental *Mobiliser, Accompagner, Participer* (PAGMAP) et a confirmé la poursuite des Alliances sur l'ensemble du Québec pour la période 2024-2029;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC du Granit avait désigné, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire (CDC) du Granit à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale pour cibler des priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la TME par sa résolution 2024-12-12-04 a déterminé les contributions pour couvrir les dépenses administratives et de mobilisation pour la période 2024-2029 ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la répartition des montants destinés aux frais de gestion et de mobilisation comme suit : 1 275 \$ par an pour la MRC et 7 398 \$ par an pour notre instance locale de concertation.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire (CDC) du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 17.

### PROJETS SPÉCIFIQUES

#### 17.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ SIGNATURE INNOVATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

#### 17.2

#### ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FRR-VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2024

### **2025-49**

#### **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FRR-VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a signé, le 31 mars 2020, une entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC pour les années 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a versé une somme de 1 225 863 \$ à la MRC du Granit, et ce, pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à la Société de développement économique du Granit (SDEG) l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC du Granit du 24 mai 2023 a décidé d'intégrer la SDEG à la structure de la MRC et ainsi reprendre les mandats qu'il lui avait délégués;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est à faire approuver son rapport d'activités dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour l'année 2024, prenant fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a déposé aux maires ledit rapport d'activités et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le rapport d'activités au 31 décembre 2024 dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour l'année 2024.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE soit déposé sur le site Internet de la MRC du Granit, le rapport d'activités du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3

ENGAGEMENT DES SOMMES AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2022-2023

**2025-50**

**ENGAGEMENT DES SOMMES AU DÉVELOPPEMENT DU VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – ANNÉE 2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a signé avec la MRC du Granit, en mars 2020, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit, des sommes tirées du Fonds régions et ruralité, et ce, pour les années 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE les sommes du Volet 2 de ladite entente sont attribuées au *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH s'est engagé à verser à la MRC du Granit, pour l'année 2022-2023, une somme de 1225 863 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'attribution suivante d'une partie des sommes tirée du Fonds régions et ruralité, et ce pour l'année 2022, soit :

**Projet Fonctionnement**

Administration	78 652,00 \$
Aménagement	112 360,00 \$
Culture	22 472,00 \$
Développement économique - conseillers projets	214 832,00 \$
Développement local - agents	88 540,00 \$
Frais d'administration	61 293,00 \$

**Projet Opportunité**

Accroître notre communication et démontrer davantage de présence sur le territoire	3 506,58 \$
Aide au recrutement d'employés en acériculture	5 000,00 \$
Dossier archivage et numérisation	20 000,00 \$
Guide touristique - bonnes pratiques	1 000,00 \$
Mise en œuvre de la planification stratégique loisir	12 500,00 \$
Mise en œuvre du PDZA	11 500,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4

ENGAGEMENT DES SOMMES AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2023-2024

**2025-51**

**ENGAGEMENT DES SOMMES AU DÉVELOPPEMENT DU VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – ANNÉE 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a signé avec la MRC du Granit, en mars 2020, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit, des sommes tirées du Fonds régions et ruralité, et ce, pour les années 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE les sommes du Volet 2 de ladite entente sont attribuées au *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH s’est engagé à verser à la MRC du Granit, pour l’année 2023-2024, une somme de 1225863 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l’attribution suivante d’une partie des sommes tirée du Fonds régions et ruralité, et ce, pour l’année 2023, soit :

**Projet Fonctionnement**

Administration	81012,00 \$
Aménagement	115730,00 \$
Culture	22472,00 \$
Développement économique - conseillers projets	261277,00 \$
Développement local - agents	91196,00 \$
Frais d’administration	61293,00 \$

**Projet Plan d’action local économie et emploi (PALÉE) - FDI**

Érablière F. Carrier inc. - projet 1	5000,00 \$
Ferme des petits Torrieux	5000,00 \$
Rang 1 - direction culture	5000,00 \$

**Projet Plan d’action local économie et emploi (PALÉE) - Autres**

Les bobettes rouges	9000,00 \$
---------------------	------------

**Projet Opportunité**

Accroître notre communication et démontrer davantage de présence sur le territoire	3542,70 \$
Dossier archivage et numérisation	20600,00 \$
Guide touristique - bonnes pratiques	1000,00 \$
Mise en œuvre de la planification stratégique loisir	12500,00 \$
Mise en œuvre du PDZA	11865,00 \$

Politique culturelle	4 097,02 \$
Politique salariale des employés	9 606,35 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5

ENGAGEMENT DES SOMMES AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2024-2025

**2025-52**

**ENGAGEMENT DES SOMMES AU DÉVELOPPEMENT DU VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – ANNÉE 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a signé avec la MRC du Granit, en mars 2020, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit, des sommes tirées du Fonds régions et ruralité, et ce, pour les années 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE les sommes du Volet 2 de ladite entente sont attribuées au *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH s'est engagé à verser à la MRC du Granit, pour l'année 2024-2025, une somme de 1225863 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'attribution suivante d'une partie des sommes tirée du Fonds régions et ruralité, et ce, pour l'année 2024, soit :

**Projet Fonctionnement**

Administration	150 000,00 \$
Aménagement	50 000,00 \$
Culture	22 472,00 \$
Développement économique - conseillers projets	200 000,00 \$
Développement local - agents	93 932,00 \$
Développement touristique - la destination	60 000,00 \$
Frais d'administration	61 293,00 \$

**Projet Plan d'action local économie et emploi (PALÉE) - FDI**

Acier Fastech inc.	2 114,00 \$
Compagnie de Placages Mégantic inc.	3 600,00 \$
Coup de Pouce inc.	5 000,00 \$
Ditchfield microtorréfacteur - projet 1	5 000,00 \$
Érablière F. Carrier inc. - projet 2 Sagar Expérience	5 000,00 \$
Les Armoires Saint-Romain inc.	5 000,00 \$
Monuments Gagnon	5 000,00 \$
Multicopie	5 000,00 \$
Ô d'Or (Aliments Solis)	5 000,00 \$
Paysage François Lessard inc.	4 750,00 \$

Rang 1 - direction culture - projet 2	5 000,00 \$
Tafisa Canada - projet 1	5 000,00 \$
Tafisa Canada - projet 2	3 300,00 \$
Usinage et fabrication Dulac inc. - projet 1	4 909,65 \$
Usinage et fabrication Dulac inc. - projet 2	5 000,00 \$

#### **Projet Plan d'action local économie et emploi (PALÉE) - Autres**

Centre mondial d'excellence pour les destinations (CED)	5 249,38 \$
Bureau d'accueil touristique de Lambton	8 000,00 \$
MATDEL-1	12 941,00 \$
Mission Cameroun	5 533,17 \$
Ressource en culture	25 000,00 \$
Route des Sommets	16 000,00 \$

#### **Projet Opportunité**

Dossier archivage et numérisation	21 218,00 \$
Guide touristique - bonnes pratiques	1 000,00 \$
IRIS Estrie	1 666,67 \$
Mise en œuvre du PDZA	12 458,00 \$
Normes de communication	3 119,96 \$
Politique culturelle	5 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 17.6

ENGAGEMENT DES SOMMES RÉSIDUELLES AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2025

#### **2025-53**

#### **ENGAGEMENT DES SOMMES AU DÉVELOPPEMENT DU VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a signé avec la MRC du Granit, en mars 2020, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit, des sommes tirées du Fonds régions et ruralité, et ce, pour les années 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE les sommes du Volet 2 de ladite entente sont attribuées au *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit engager les sommes non utilisées de l'entente avant le 31 mars 2025;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'attribution suivante d'une partie des sommes tirée du Fonds régions et ruralité, et ce, pour l'année 2025, soit :

### Projet Fonctionnement

Administration	150 000,00 \$
Aménagement	70 000,00 \$
Culture et loisirs	40 000,00 \$
Développement économique - conseillers projets	260 000,00 \$
Développement local - agents	40 000,00 \$
Développement touristique - la destination	60 000,00 \$

### Projet Plan d'action local économie et emploi (PALÉE) - FDI

Cabane à sucre et produits la Martine	5 000,00 \$
Distillerie du Granit - projet 2	5 000,00 \$
La Noix d'Érable	5 000,00 \$
Les Mousses de l'Estrie inc. - projet 2	5 000,00 \$
Les oeuvrières	2 505,00 \$
Melac industrie inc.	5 000,00 \$
Miel l'été doré	5 000,00 \$
ProForêt Acéribois inc.	5 000,00 \$
Rénov J. Turmel inc.	5 000,00 \$

### Projet Plan d'action local économie et emploi (PALÉE) - Fonds de proximité

Comité culturel Mégantic inc.	5 000,00 \$
Festival Colline	5 000,00 \$

### Projet Plan d'action local économie et emploi (PALÉE) - Autres

Bureau d'accueil touristique de Lac-Mégantic - aménagement	12 455,28 \$
Bureau d'accueil touristique de Lac-Mégantic - loyer	10 000,00 \$
Corporation du patrimoine archéologique du Méganticois (CPAM) - ressources humaines	5 544,72 \$

### Projet Opportunité

Bandes riveraines	10 000,00 \$
Circuit agrotouristique	3 000,00 \$
Dégustez Mégantic	5 000,00 \$
Développement outils administration	5 971,88 \$
Dossier archivage et numérisation	21 850,00 \$
Guide touristique - bonnes pratiques	1 000,00 \$
Journée agricole	5 000,00 \$
Mise en œuvre du PDZA	12 582,00 \$
Mise en œuvre de la planification stratégique culture loisir	40 000,00 \$
Ressourcerie du Granit	15 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.7

PROJET SANTÉ DU SECTEUR PARC FRONTENAC

Les maires ont reçu une infolettre concernant l'accompagnement de la MRC du Granit dans le Projet Santé du secteur naturel du Parc de Frontenac (soit pour les municipalités de Lambton, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Stornoway et Stratford), et ce, afin de trouver des solutions au déclin progressif dans la couverture des services de santé offerts localement à sa population.

18.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

18.1

COMPTES À PAYER

**2025-54**

**COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Février 2025	41 017,55 \$
-------------------	--------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE FÉVRIER 2025

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de février 2025. À la suite de la demande reçue d'un.e élu.e, je précise la dépense de l'aide financière à l'association du petit lac Lambton.

18.3

DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES ACTIVITÉS ÉLECTORALES DE L'ÉLECTION 2021 POUR L'ANNÉE 2024

**2025-55**

**ADOPTION DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES ACTIVITÉS ÉLECTORALES DE L'ÉLECTION 2021 – POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que le Rapport du trésorier sur les activités électorales doit être déposé devant le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport du trésorier sur les activités électorales de l'élection 2021 pour l'année 2024 a été transmis aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le Rapport du trésorier sur les activités électorales de l'élection 2021 pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 18.4

NOMINATION D'UTILISATEURS DU SYSTÈME GALA - CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DU GRANIT

### **2025-56**

#### **NOMINATION D'UTILISATEURS DU SYSTÈME GALA – CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DU GRANIT**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4<sup>o</sup> à 7<sup>o</sup> de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit désire utiliser le système Gestion de l'application de la *Loi sur les archives* (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de délégation de pouvoirs ou de signature de la MRC du Granit ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a adopté la résolution 2019-29 afin de nommer des utilisateurs du système GALA et que considérant le mouvement de personnel il y a lieu de les modifier;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame Sonia Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que madame Suzelle Champoux, responsable de l'administration, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification

à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, et ce, pour et au nom de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires abroge sa résolution 2019-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 18.5

#### DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'ANNÉE 2024 QUANT À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la MRC, les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport annuel de l'année 2024 quant à l'application de cette politique.

### 18.6

#### DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE NANTES – RENFORCEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE À LA SUITE DE L'IMPOSITION DE TARIFS DOUANIERS PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

### 2025-57

#### **APPUI – RENFORCEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE**

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Nantes a fait parvenir à la MRC du Granit sa résolution no **25-02-54 Renforcement de l'économie locale à la suite de l'imposition de tarifs douaniers par le gouvernement américain;**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nantes demande au conseil des maires de la MRC du Granit d'adopter une résolution similaire à celle qu'elle a déposée;

CONSIDÉRANT QUE la menace de tarifs douaniers par les États-Unis a soulevé une vague justifiée de solidarité envers nos entreprises et commerces québécois et canadiens pour promouvoir et favoriser l'achat local;

CONSIDÉRANT QUE cette menace a été mise à exécution le 4 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit applique une Politique d'achat local, laquelle vise à favoriser les fournisseurs du territoire du Granit et par conséquent, à favoriser les intérêts des municipalités et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE prôner l'économie locale fait partie, depuis plusieurs années, des priorités de la MRC du Granit et qu'elle le démontre par de nombreux gestes, soit en :

- Investissant dans une plate-forme d'achat local;
- Favorisant le tourisme;
- Créant de liens communautaires entre les citoyens et les fermes agro-alimentaires par une journée dédiée sous le thème *Dégustez Mégantic*;

- Soutenant financièrement et en publicisant la tenue des marchés publics;
- Soutenant les entreprises en développant des filières, de l'économie circulaire et des mesures incitatives;
- Créant une carte interactive des producteurs et transformateurs locaux;
- Tenant compte de l'économie locale dans ses pistes d'actions de sa planification stratégique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la Municipalité de Nantes dans sa volonté de renforcer l'économie locale.

QUE la MRC du Granit continue de s'engager de différentes manières dans le soutien de l'économie locale, et ce, dans les limites de ses mandats et responsabilités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 18.7

#### NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

#### **2025-58**

#### **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG**

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux du Conseil d'administration de la SDEG prévoient la nomination des membres par le membre délégué (MRC du Granit) pour fins de ratification lors de l'assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la nomination des membres élus et de la société civile est prévue se faire aux 2 ans en alternance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les 2 membres de la société civile pour les deux prochaines années;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le membre délégué (MRC du Granit) nomme messieurs Steeve Brisson et Simon Couët pour les 2 prochaines années à titre de membres de la société civile pour siéger au Conseil d'administration de la SDEG.

QUE leur nomination soit ratifiée lors de l'assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 18.8

### AGA DE LA SDEG

---

J'informe les maires de la tenue de l'Assemblée générale annuelle de la Société de développement économique du Granit (SDEG) le 16 avril prochain à compter de 17 heures.

## 18.9

### RESSOURCES HUMAINES

---

Il est discuté de certains mouvements de main-d'œuvre et des dernières dotations.

## 19.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS

---

#### 19.1

##### VIGIE SANTÉ

---

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

## 20.

### PROJET ÉOLIEN

---

#### 20.1

##### PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

---

Les rapports des mois de janvier 2025 ainsi que celui du dernier trimestre de l'année 2024 ont été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours.

#### 20.2

##### PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

---

#### 20.2.1

##### RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉNERGIE RENOUVELABLE DU GRANIT

---

J'informe les maires qu'à la suite du BAPE tenu dans le cadre du projet éolien Haute-Chaudière, des questions supplémentaires ont été envoyées à la MRC. J'ajoute que la MRC et EDF travaillent fort pour respecter l'ouverture du parc éolien prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2026. Toutes les conventions ont été signées, il reste du transfert d'actifs à faire.

## 20.2.2

### PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE – AMENDEMENT LETTRE DE CRÉDIT « STANDBY » IRRÉVOCABLE

#### **2025-59**

#### **PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE – AMENDEMENT LETTRE DE CRÉDIT « STANDBY » IRRÉVOCABLE LCS504005MTL**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a adopté, par sa résolution 2023-57, une lettre de crédit irrévocable afin de répondre aux exigences de l'entente de raccordement pour l'intégration d'une centrale au réseau d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation de 2047500 \$ de son montant initial est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un amendement de cette lettre de crédit, conformément aux modalités de l'entente avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit dispose des liquidités nécessaires pour procéder à cet amendement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'amendement de la lettre de crédit actuelle afin d'augmenter de 2047500 \$ en placement à même les liquidités de la MRC.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise Mme Sonia Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Mme Monique Phérvong Lenoir, préfet, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **21.**

### VARIA

Aucun sujet à traiter.

## **22.**

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

**23.**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2025-60**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 19 mars 2025 soit levée, il est 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du conseil des maires de ce 19 mars 2025, et ce pour les résolutions 2025-41, 2025-42, 2025-44, 2025-46, 2025-48, 2025-50, 2025-51, 2025-52, 2025-53 et 2025-54.

Sonia Cloutier  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

# ANNEXES

## 9.4

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018

### **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

### **PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lambton a procédé à une demande d'inclusion à la zone verte d'une partie du lot 5 688 473 et que cette demande a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée est de 4.1 hectares

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

#### ***Dispositions déclaratoires***

##### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

##### **Article 2**

Le schéma d'aménagement révisé, règlement n° 2002-16, tel que modifié par tous ses amendements est de nouveau modifié par le présent règlement.

##### **Article 3**

Le plan intitulé *Les grandes affectations du territoire* est modifié afin d'ajouter la partie du lot 5 688 473 incluse dans l'affectation Rurale et le périmètre urbain à l'intérieur de l'affectation Agricole.

**Article 4**

Le plan intitulé *Les grandes affectations du territoire* est modifié afin de redéfinir les limites du périmètre urbain pour le faire concorder avec les limites du lot 5 688 473.

**Article 5**

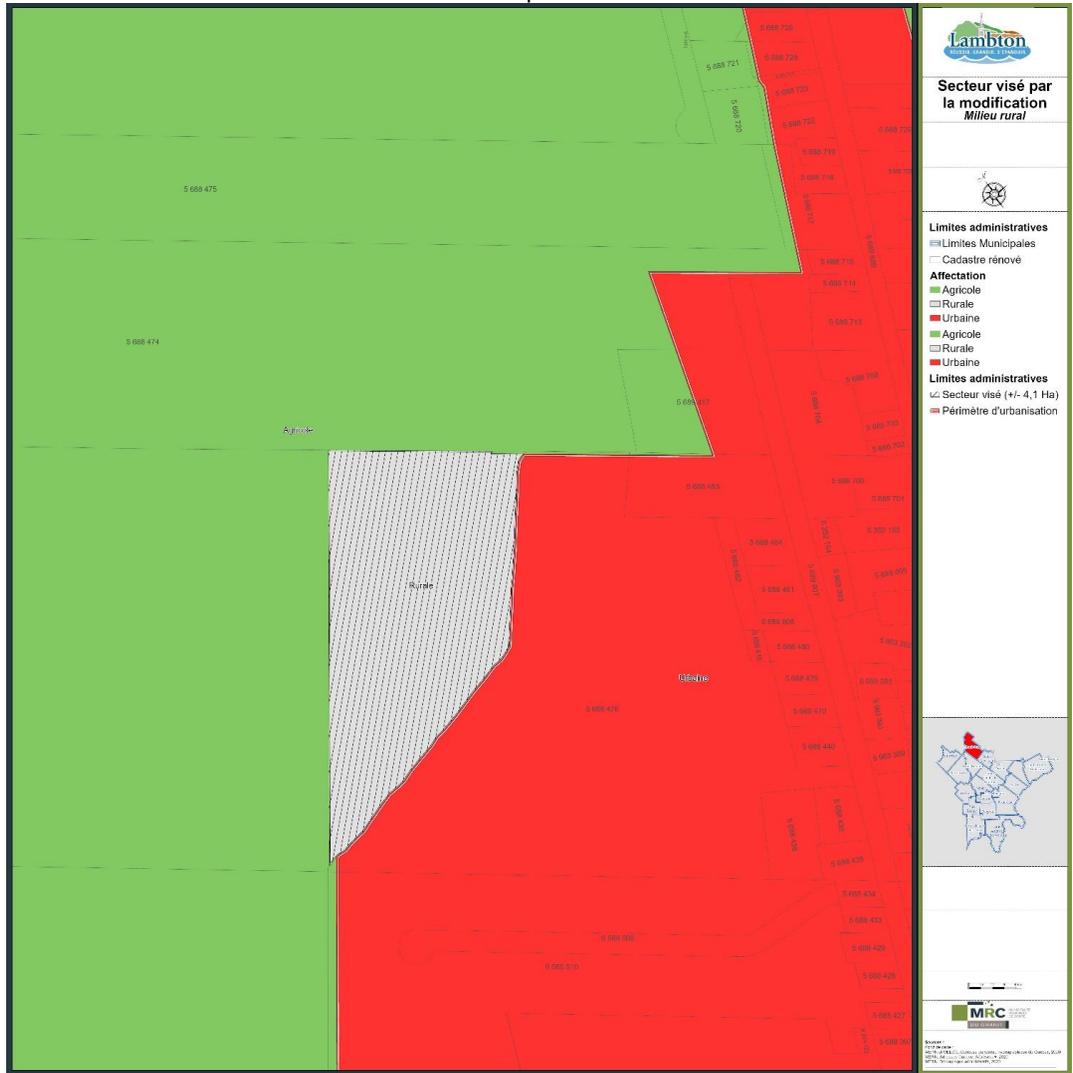
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Monique Phérvong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

Avis de motion : 19 mars 2025  
Adoption du projet de règlement : 19 mars 2025  
Consultation publique :  
Adoption du règlement :  
Avis du ministre :  
Entrée en vigueur :

Annexe 1  
Secteurs visés par la demande



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-09**

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE  
APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES  
MUNICIPALITÉS VISÉES**

Conséquemment à l'adoption du **PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER LA DÉCISION DE LA CPTAQ NO 433018** voici la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan d'urbanisme et leurs règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Nature des modifications à apporter :**

- Lambton : Ajouter la partie du lot 5 688 473 incluse dans l'affectation Rurale et le périmètre urbain à l'intérieur de l'affectation Agricole.

Copie certifiée conforme ce 19 mars 2025.

Sonia Cloutier  
Directrice générale  
Greffière-trésorière